

Rapport du jury

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – session 2024

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe, interne et 3^{ème} concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ont été ouverts au titre de l'année 2024 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

180 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis : 92 au concours externe, 72 au concours interne et 16 au 3^{ème} concours.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du mardi 3 octobre au mercredi 8 novembre 2023
Date de limite de dépôt des dossiers	Le jeudi 16 novembre 2023
Epreuves d'admissibilité (tableau numérique et français)	Le jeudi 14 mars 2024
Jury d'admissibilité	Le mardi 14 mai 2024
Epreuves d'admission (bureautique et entretien avec le jury)	Du mardi 11 juin au mercredi 12 juin 2024 et du mardi 18 juin au vendredi 21 juin 2024
Epreuves facultatives (épreuve écrite de langues et interrogation orale)	Du lundi 17 juin au jeudi 20 juin 2024
Jury d'admission	Le mardi 2 juillet 2024

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

2) Les conditions particulières d'accès :

a) Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

b) Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

En outre, ils doivent être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions au concours.

c) 3^{ème} concours

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre années, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne seront prises en compte qu'à un seul titre.

3) Les candidats :

1789 candidats inscrits :

- 936 en externe
- 773 en interne
- 80 au 3^{ème} concours

1742 candidats admis à concourir :

- 914 en externe
- 756 en interne
- 72 au 3^{ème} concours

22 candidats refusés à concourir :

- 8 en externe
- 8 en interne
- 6 au 3^{ème} concours

a) Concours externe

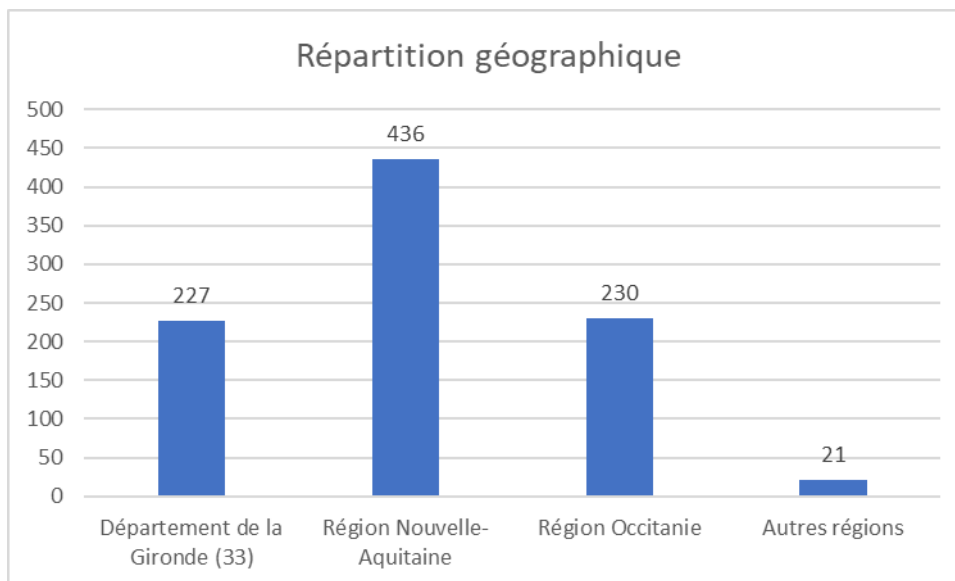
8 candidats ont été refusés à concourir : 1 hors-délai, 6 pour dossier non conforme et 1 en raison des conditions d'accès.

12 dossiers ont été étudiés par la commission d'équivalence de diplôme et de reconnaissance de l'expérience professionnelle organisée par le Centre de Gestion de la Gironde.

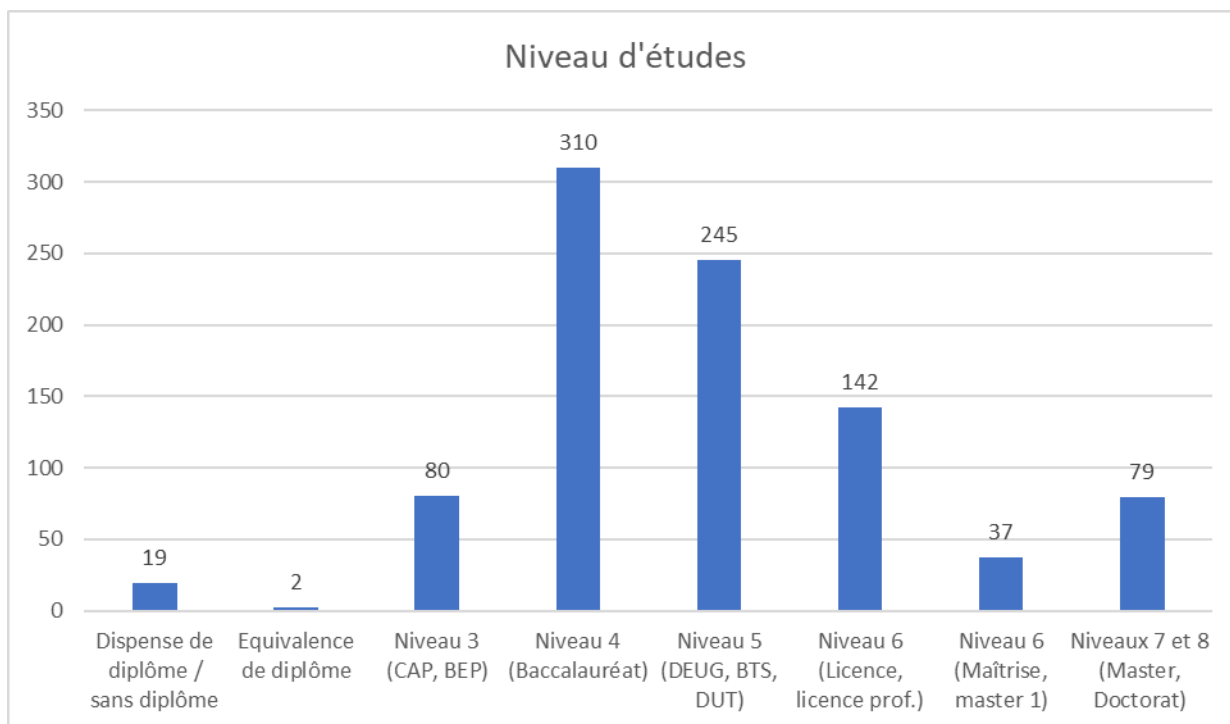
22 candidats ont été admis à concourir car ils présentaient une dispense de diplôme (parent d'au moins 3 enfants).

- **Répartition des candidats admis à concourir**

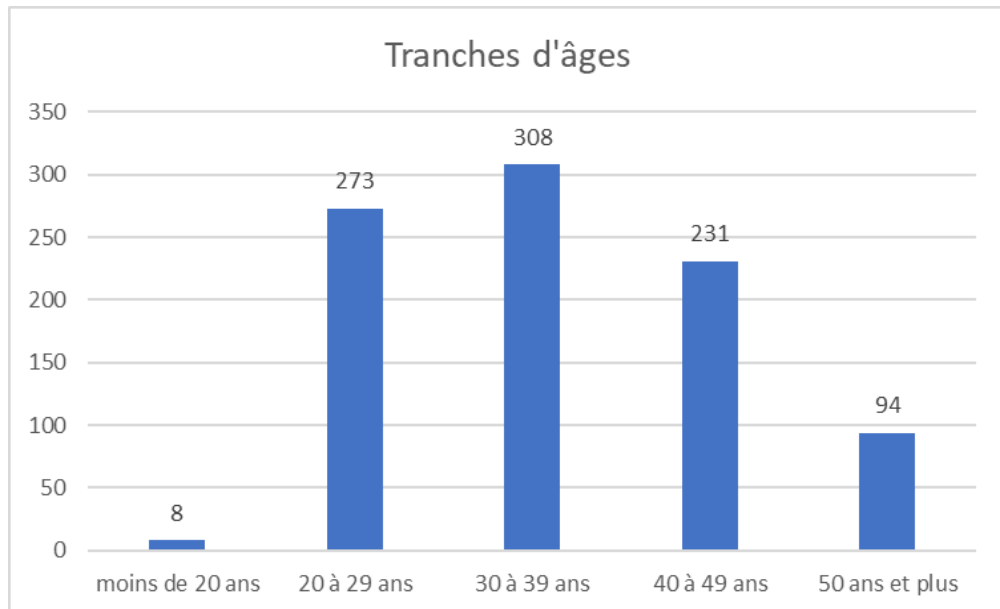
- **par département et régions :**



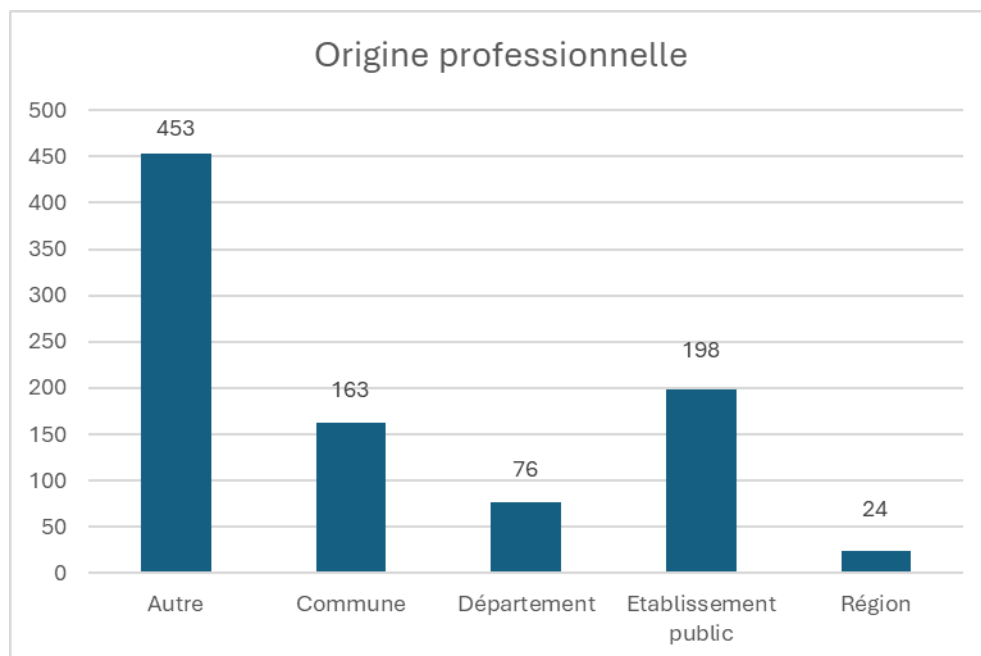
- **par niveau d'études :**



- **par tranches d'âges :**



- **par origine professionnelle**

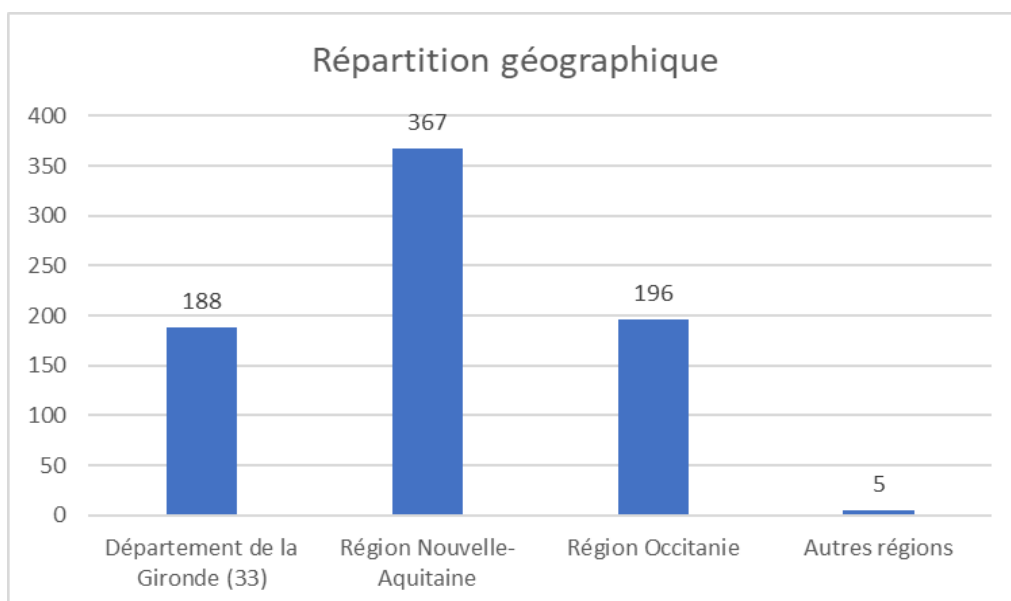


b) Concours interne

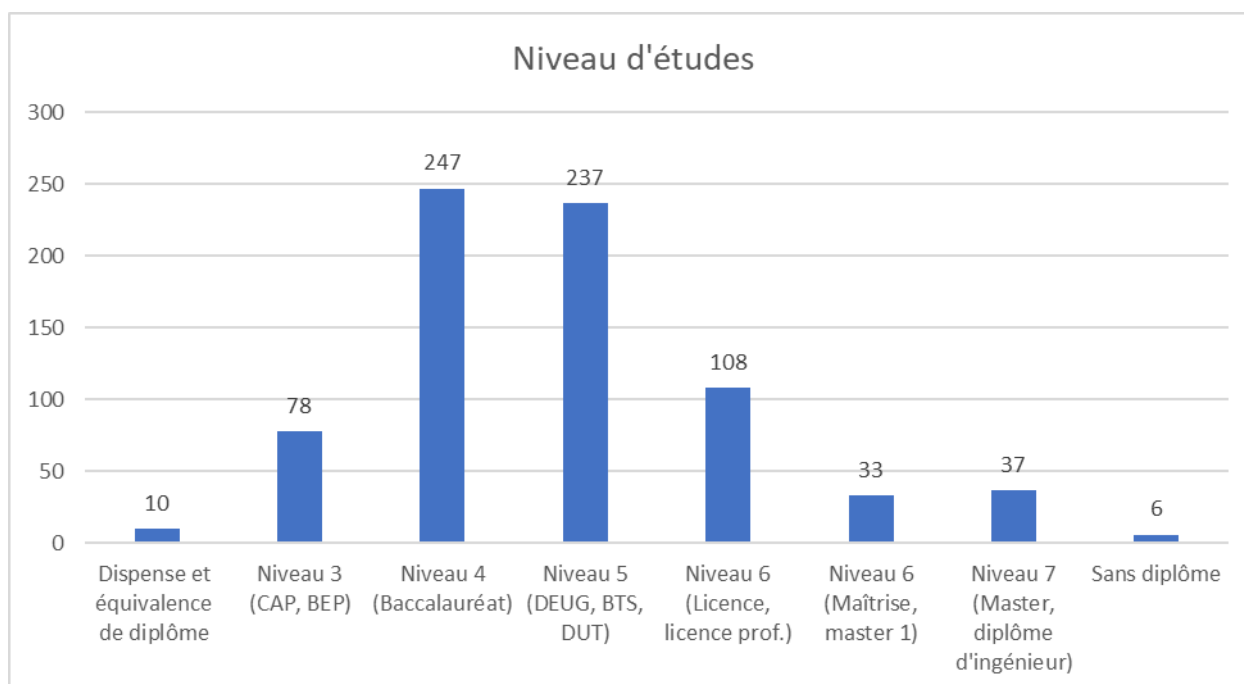
8 candidats ont été refusés à concourir : 5 pour dossier non conforme, 2 dossiers envoyés hors-délais et 1 candidat qui ne remplissait pas les conditions d'accès.

- **Répartition des candidats admis à concourir**

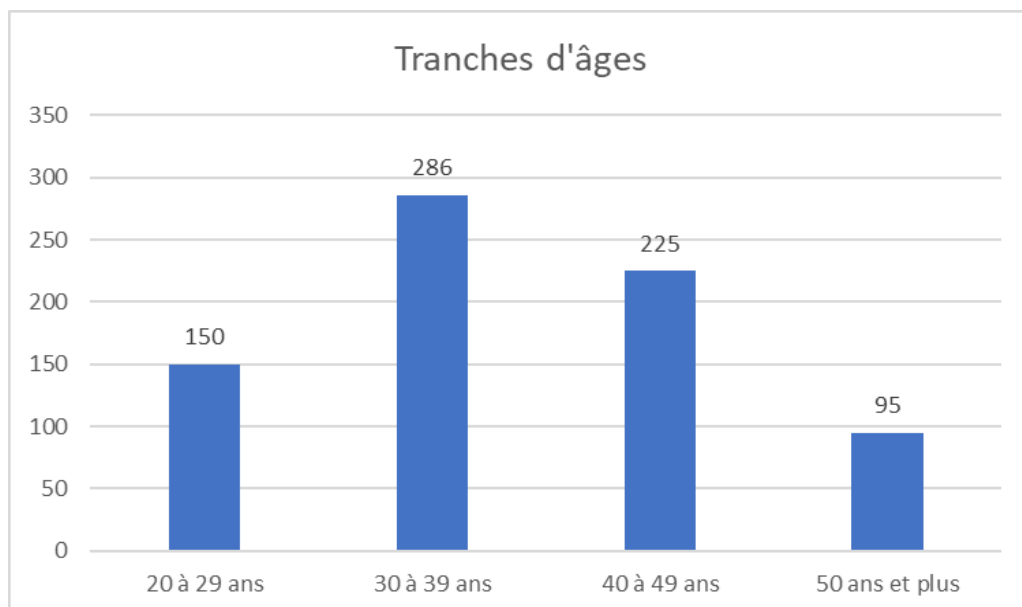
- **par département et régions :**



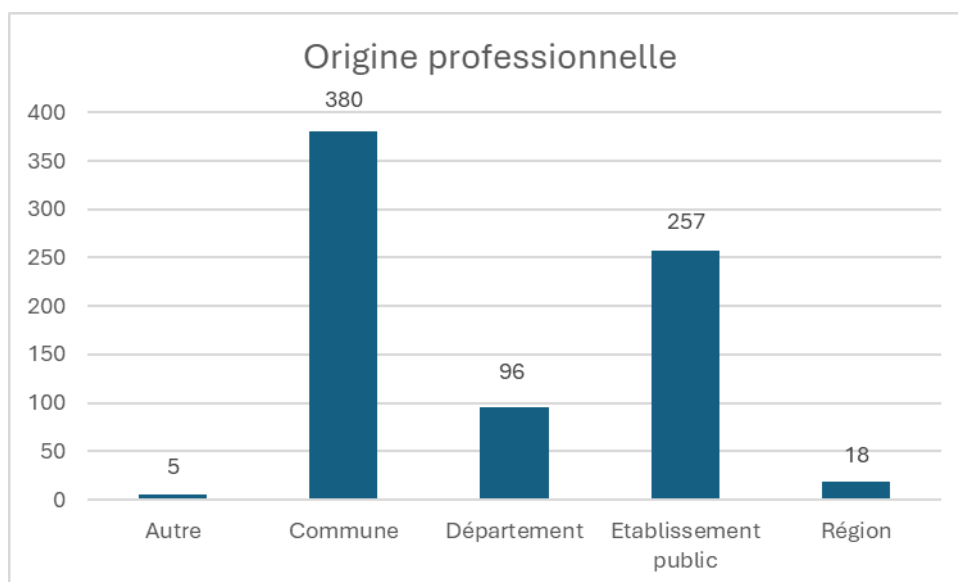
- **par niveau d'études :**



- **par tranches d'âges :**



- **par origine professionnelle**

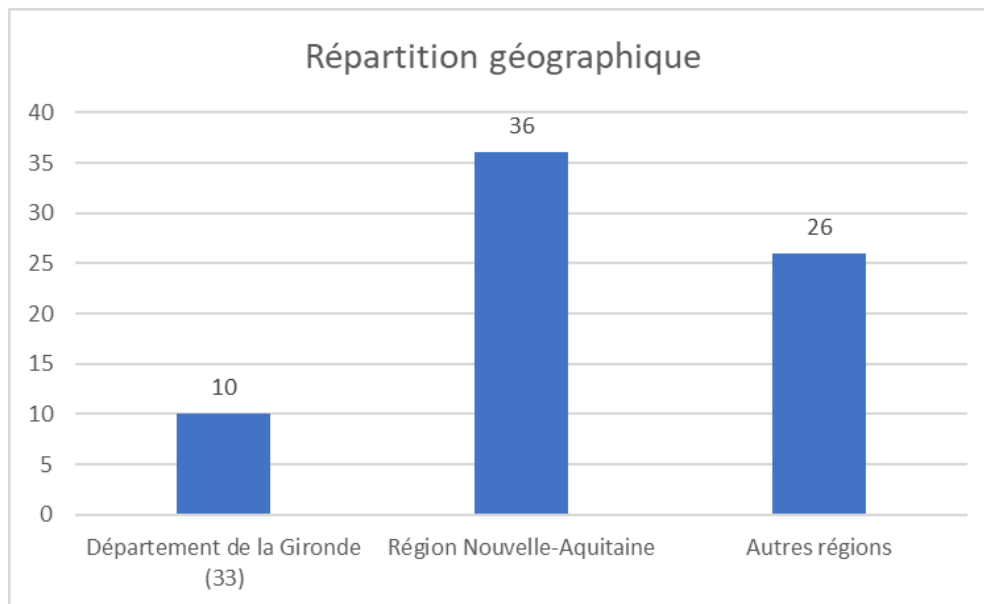


c) 3^{ème} concours

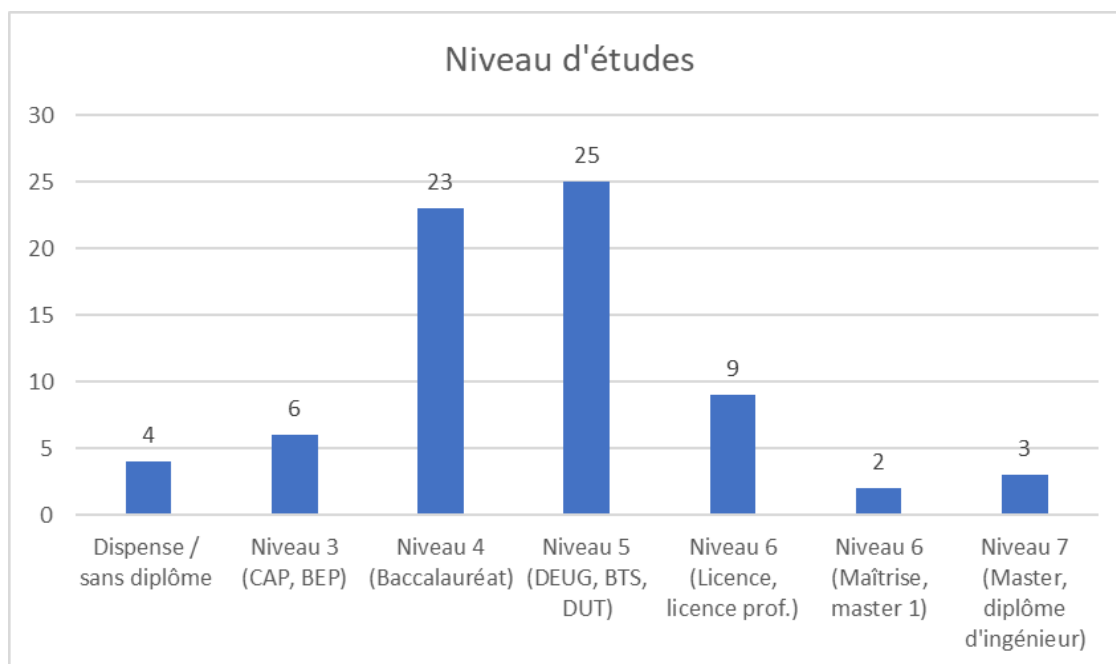
6 candidats ont été refusés à concourir : 2 pour dossier non conforme et 4 qui ne remplissaient pas les conditions d'accès.

- **Répartition des candidats admis à concourir**

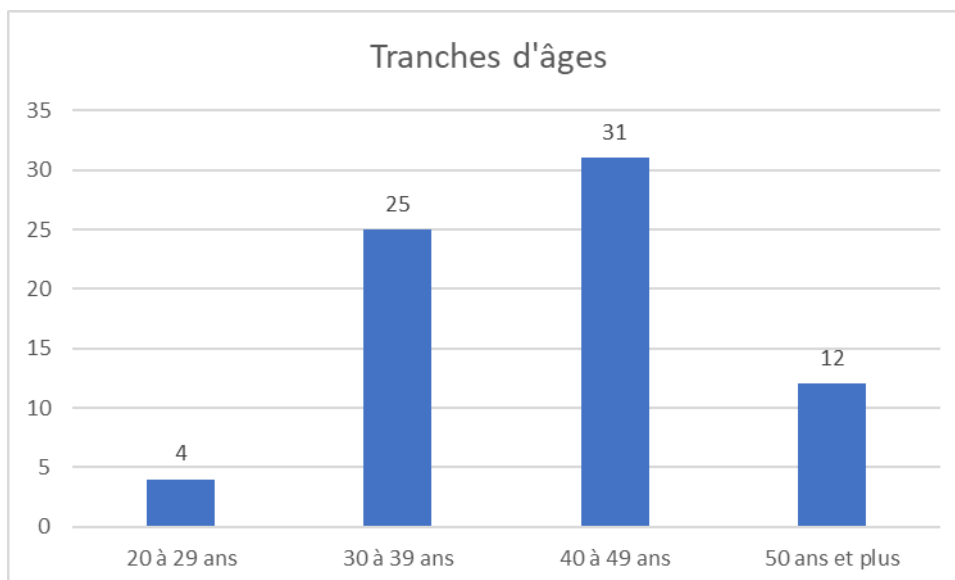
- **par département et régions :**



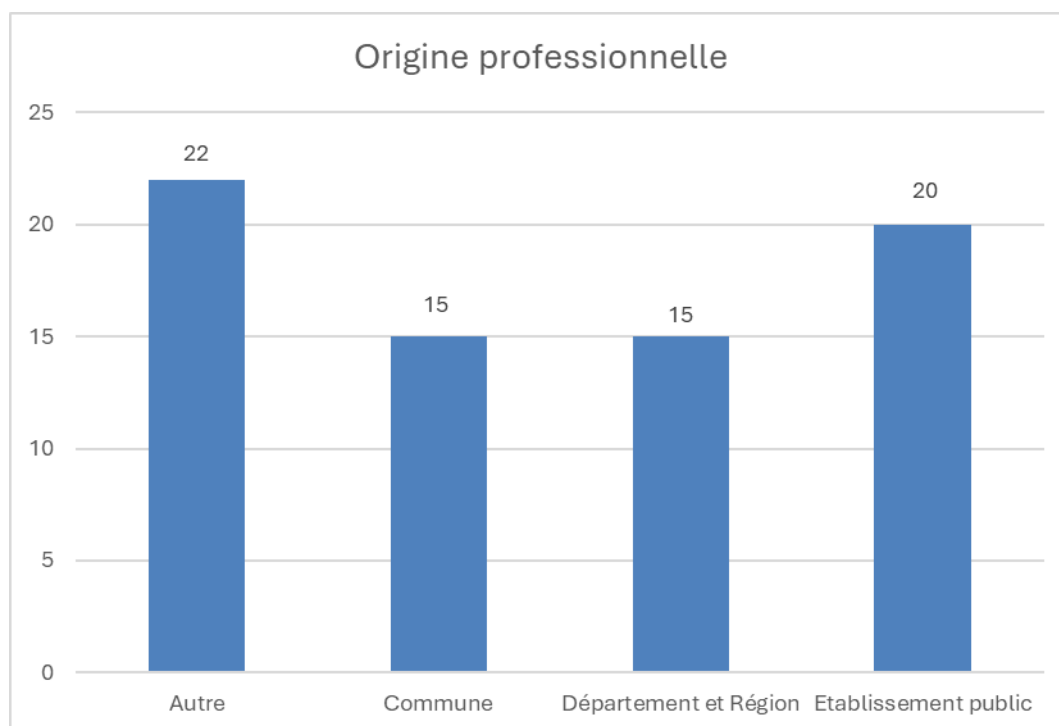
- **par niveau d'études :**



- **par tranches d'âges :**



- **par origine professionnelle**



4) **Le jury :**

Le jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours comprenait 12 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B, et personnalités qualifiées.

5) **Les épreuves d'admissibilité :**

a) **Déroulement**

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 14 mars 2024 dans les lieux suivants :

- Cité Mondiale – Bordeaux
- Pavillon du Pin Galant – Mérignac
- Centre de Gestion de la Gironde – Bordeaux
- Hall Béarn Parc des expositions – Pau
- Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques - Pau
- Hall polyvalent Rouchon Mazeirat - Bourgneuf

b) Contenu

Les épreuves d'admissibilité des concours externe, interne et du 3^{ème} concours sont communes :

- La première épreuve d'admissibilité consiste en l'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats (durée : 1 heure ; coefficient 3).
- La seconde épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite comportant, à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte, et des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire (durée : 1 heure 30 ; coefficient 3).

c) Présence

1^{ère} épreuve d'admissibilité (tableau numérique) :

Voie de concours	Présence	Absentéisme
Externe	571	37,52 %
Interne	583	22,88 %
3 ^{ème} concours	55	23,61%

2^{ème} épreuve d'admissibilité (français) :

Voie de concours	Présence	Absentéisme
Externe	566	38,07 %
Interne	581	23,14 %
3 ^{ème} concours	55	23,61%

d) Résultats

Concours externe

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (inférieure à 5/20)
Tableau numérique	7,72	20	0	229
Français	9,97	17,95	1,03	44

Concours interne

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (inférieure à 5/20)
Tableau numérique	8,63	20	0	205
Français	10,47	19,49	2,27	22

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (inférieure à 5/20)
Tableau numérique	10,18	20	0,50	22
Français	13,16	18,46	4,10	1

6) Le jury d'admissibilité

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

Voie de concours	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Externe	92	63,39 points, soit 10,57/20	185
Interne	72	72,75 points, soit 12,13/20	145
3 ^{ème} concours	16	68,64 points, soit 11,44/20	30
Total	180		360

32,39% des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.

24,87 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.

54,54 % des candidats présents au troisième concours ont été déclarés admissibles.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne des concours et examens professionnels du Centre de Gestion de la Gironde et sur le sujet, 11 copies ont été écartées du processus de sélection comprenant des signes distinctifs : utilisation de deux stylos à encre de couleurs différentes alors que seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue était autorisé ; utilisation d'une couleur autre que le noir ou le bleu, devoir réalisé sur la copie et non sur la feuille quadrillée.

7) Les épreuves d'admission :

a) Déroulement

Les épreuves d'admission et facultatives (orales) se sont déroulées le mardi 11 juin et le mercredi 12 juin 2024 ainsi que du mardi 18 juin au vendredi 21 juin 2024 au Centre de Gestion de la Gironde à Bordeaux.

L'épreuve écrite facultative de langue a lieu le lundi 17 juin 2024 au Pavillon du Pin Galant à Mérignac.

Les jurys étaient répartis en sous-jury de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée (épreuve orale d'entretien).

Concernant l'épreuve de bureautique et l'épreuve orale facultative, les candidats étaient évalués par 2 correcteurs.

b) Contenu

Les épreuves d'admissibilité des concours externe, interne et du 3^{ème} concours sont communes :

- La première épreuve d'admission consiste en un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions ; pour le concours interne et le troisième concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat (durée : 15 minutes ; coefficient 3).
- La deuxième épreuve d'admission consiste en une épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication (durée : 15 minutes ; coefficient 1).

Lors de l'inscription au concours, les candidats peuvent demander à subir l'une des épreuves facultatives suivantes :

- Une épreuve écrite de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec (durée : 1 heure ; coefficient 1).
- Une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants (durée : 15 minutes avec une préparation de même durée ; coefficient 1) :
 - Notions générales de droit public ;
 - Notions générales de droit de la famille ;
 - Notions générales de finances publiques.

Concernant l'épreuve facultative écrite de langue, l'anglais a été très majoritairement choisie par les candidats devant l'espagnol ; la remarque vaut pour les trois concours.

c) Présence

166 candidats se sont présentés aux épreuves obligatoires du concours externe, 141 candidats pour le concours interne et 29 candidats pour le 3^{ème} concours.

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 10 % en externe, 3 % en interne et 3 % en troisième concours.

d) Résultats

Concours externe

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (inférieure à 5/20)
Entretien avec le jury	11,77	19	1	15
Bureautique	12,95	20	2,25	5
Epreuve écrite de langue (facultative)	12,93	19,50	5	
Interrogation orale (facultative)				

Concours interne

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (inférieure à 5/20)
Entretien avec le jury	11,45	19	2	5
Bureautique	13,02	20	5	0
Epreuve écrite de langue (facultative)	12,83	19,50	0	
Interrogation orale (facultative)				

3^{ème} concours

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (inférieure à 5/20)
Entretien avec le jury	14,78	18	10	0
Bureautique	13,59	18,75	7,25	0
Epreuve écrite de langue (facultative)	10,67	17	4	
Interrogation orale (facultative)				

8) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

Voie de concours	Postes ouverts	Seuil d'admission	Nombre d'admis
Externe	92	125 points, soit 12,55/20	92
Interne	72	134 points, soit 13,40/20	72
3 ^{ème} concours	16	146,89 points, soit 14,69/20	16
Total	180		180

9) Commentaires et remerciements :

Le Centre de Gestion de la Gironde organisait pour la première fois le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Les épreuves d'admissibilité des concours externe, interne et 3^{ème} concours ont mobilisé 35 surveillants pour les 6 centres d'épreuves répertoriés sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour la réalisation des épreuves écrites, une réunion d'harmonisation ainsi que la remise des dossiers généraux et des sujets ont permis aux différents centres de gestion d'accueillir les candidats dans les meilleures conditions.

Les 48 correcteurs qui ont participé à la correction des épreuves écrites étaient issus de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le taux d'absentéisme était relativement peu élevé au regard du nombre d'inscrits : 38 % environ pour la voie externe et 23% environ pour les voies interne et 3^{ème} concours.

Les correcteurs ont noté la difficulté des candidats à réaliser et comprendre l'épreuve du tableau numérique sans doute par manque de lecture des consignes.

Le nombre de notes éliminatoires pour cette épreuve (en dessous de 5/20) était très élevé : 456 candidats concernés.

Concernant l'épreuve de français, les correcteurs ont regretté un faible niveau des candidats en orthographe et grammaire.

Pour les épreuves d'admission, 42 personnes ont été nommées en plus des membres de jury pour l'épreuve de bureautique et les entretiens oraux (entretien avec le jury et épreuve facultative orale)

Pour l'épreuve facultative de langue, 15 intervenants ont été nommés pour corriger les copies des candidats.

Lors de cette session 2024, les membres du jury ont pu constater de très bonnes moyennes, en particulier pour le 3^{ème} concours.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,

M. Jean-Louis COSTES

□ □ □ □